



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye  
**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de membres représentés : 2  
  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre :  
Abstentions :  
  
Date Convocation : 02/09/2020  
Date d'affichage de la convocation : 02/09/2020  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 08/09/2020

Envoyé en préfecture le 09/09/2020  
Reçu en préfecture le 09/09/2020  
Affiché le **- 9 SEP. 2020**  
ID : 033-213301435-20200908-2020\_57-DE

**Délibération n° 2020 - 57**  
**Mardi 8 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le huit du mois de septembre à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le deux septembre deux mille vingt

**Présent(s) :** Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel ROBERT SOARES - Jean-Pierre PRAT - Hélène BURESI - Cyril CHERIGNY - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM - ANNE LAUJAY

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Nathalie TRIGANT procuration Maribel ROBERT SOARES

Johann PETIT procuration à Alain TABONE

**Absent(s) excusé(s) :** Nathalie TRIGANT - Johann PETIT

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Elvira MOMMERT

#### DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC 2020

Vu le Budget primitif 2020 ;

Vu le programme voirie 2020 et les devis de prestations ;

Vu les courriers du 26 mai et 9 juin 2020 portant répartition du FDAEC 2020 ;

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Le programme de rénovation des routes pour l'année 2020 est estimé à ce jour à 50 136,50€ HT. Un ajustement pourra être fait sur les devis envoyés afin d'être sous le seuil des marchés publics et ne pas passer par une procédure formalisée.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements et de positionner le FDAEC 2020 sur ces travaux routiers.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

	Montant	Acquis /sollicité	% du montant HT
FDAEC 2020	16 518,00€	Sollicité	33%
Autofinancement	33 618,50€	Acquis	67%
<b>TOTAL HT :</b>	<b>50 136,50€</b>		<b>100%</b>

Envoyé en préfecture le 09/09/2020

Reçu en préfecture le 09/09/2020

Affiché le - 9 SEP. 2020

ID : 033-213301435-20200908-2020\_57-DE

Il est demandé au Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des financements nécessaires aux travaux routiers au titre du FDAEC 2020.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ARRÊTE** les projets d'investissements et le plan de financement prévisionnel au titre du FDAEC 2020 pour un montant HT de 50 136,50€ HT,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le FDAEC 2020 à hauteur de 16 518,00€ et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de ce dernier.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



Le Maire,

Alain TABONE